

MAIRIE DE BEVONS
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs HUSER Marc, DA PRATO Joël, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric.

Absent excusé : PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 16/06/2020.

Secrétaire de séance : GRONCHI Karine.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présent : Mme BAYONNA - ROUX Catherine, secrétaire de mairie.

1. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat final de l'exercice 2019 du budget principal soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	159 985.14 €
- Section d'Investissement :	excédent de :	62 801.54 €
Le résultat global 2019 est de :	excédent de :	222 786.68 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Le Conseil, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019, soit la somme de 159 985.14 € à l'article 002 du budget principal 2020 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le résultat final de l'exercice 2019 du budget lotissement soit :

- Section Fonctionnement :	déficit de :	9 811.38 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	19 862.23 €
Le résultat global 2019 est de :	déficit de :	29 673.61 €

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation du résultat de la section d'exploitation, lorsqu'il est en excédent, permet en particulier d'apurer le déficit de la section d'investissement.

Compte-tenu du résultat d'exploitation déficitaire, il n'est pas possible d'apurer le déficit d'investissement il ne peut y avoir d'affectation du résultat.

Le Conseil, à l'unanimité, constate que le résultat déficitaire de la section d'exploitation du budget lotissement 2019 ne permet pas son affectation.

3. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2020 ET DU BUDGET LOTISSEMENT LOU COULET

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur les budgets primitifs 2020, Principal et Lotissement Lou Coulet, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces budgets.

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve le Budget Principal 2020 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : **318 191 € en dépenses et en recettes**
- Section d'investissement : **254 114 € en dépenses et en recettes**

et approuve le Budget Lotissement Lou Coulet 2020 arrêté comme suit :

- Section fonctionnement : **56 917 € en dépenses et 90 000 € en recettes**
- Section d'investissement : **59 033 € en dépenses et en recettes**

4. SUBVENTIONS ANNEE 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2019.

Il propose pour l'année 2020 le vote de la somme de 2 000 €.

Le Conseil, décide de voter pour 2020 la somme de 2 000 € de subventions aux associations, somme se répartissant ainsi qu'il suit :

A l'unanimité,

ADMR	150 €
Pompiers de SISTERON	100 €
Pompiers de NOYERS SUR JABRON	100 €
Bibliothèque Pédagogique SISTERON	50 €
Les P'tits Loups	100 €
Foyer rural	150 €

Par 9 voix pour et 1 abstention :

La Vallée sans Porte	150 €
Société de Chasse « La Fraternelle »	350 €

5. QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur la réunion du SIVU tenue à Noyers le jeudi 11 juin
- Lampadaire accidenté : prise en charge par les assurances
- Chemin piétonnier entre Cœur de Village et Saint-Michel : un grillage sera posé sur environ 40 m
- Demande de 7 couvercles conteneur OMR faite à la CCJLVD
- Rédaction du courrier à la CCJLVD concernant PAV et OMR
- Règlement du cimetière à réviser
- SDE04 : recensement des besoins 2021 à soumettre avant le 15 août
- CCID (commission communale des impôts directs) : désigner 24 personnes soumis à approbation lors du prochain conseil municipal
- Travaux du département sur la D946 seront terminés le 26/06/2020

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Marc HUSER